

## Règles de sélection aux championnats de France

Pour participer à un championnat de France, vous devez entrer dans les "n" premiers du quota des pré-inscrits du classement sélectif.

Pour connaître votre place dans les classements, deux possibilités vous sont offertes :

- Le téléphone au : 08.... (0,34 € la minute, en cours)
- Internet : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

Les classements sont mis à jour en permanence. **Attention, ils ne peuvent être communiqués par le personnel du siège de la Fédération.**

**Il n'y a pas de pré-convocation.** La prise en considération par la Fédération de votre intention de participer (si vous répondez aux critères) est indiquée sur le classement sélectif.

Extrait du règlement relatif aux classements nationaux individuels: [cliquez ici](#)

### Sélectionnables - **A T T E N T I O N** - 2 possibilités pour se pré-inscrire

Tout tireur, désirant participer aux championnats de France salle, 2x70, scratch, 2x50, Campagne, Parcours Nature et tir sur cible 3D, doit effectuer une démarche de pré-inscription.

#### 1. PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Votre club a adhéré au prélèvement automatique des inscriptions aux championnats de France,

Aller sur l'extranet fédéral - espace licencié (vous munir de vos codes d'accès) pour valider votre pré-inscription voir "**comment ça fonctionne ?**"

#### 2. PAIEMENT PAR CHEQUE

Votre club ne souhaite pas adhérer au prélèvement automatique des inscriptions aux championnats de France ou n'est pas en prélèvement pour les licences,

Retourner le coupon de pré-inscription accompagné du règlement correspondant (**16 ou 22 euros** selon votre catégorie).

*Un chèque par tireur obligatoire*

#### Informations:

- Un archer sélectionné pour un championnat de France se verra adresser un reçu du montant de son inscription dans la semaine qui suit le championnat de France.
- Un archer non sélectionné pour un championnat de France recevra par retour de courrier, son chèque de pré-inscription dans la semaine qui suit le championnat de France.
- Un archer sélectionné pour un championnat de France mais non présent le jour de celui-ci, se verra encaisser son chèque de pré-inscription (sauf sur certificat médical), dans la semaine qui suit le championnat de France.

#### Scores à l'étranger - **A T T E N T I O N** :

Envoyez vos fiches de marques signées par l'Arbitre à votre Responsable Informatique de Ligue.